

A photograph of a large herd of sheep grazing in a lush green mountainous landscape. The sheep are scattered across a hillside covered in green grass and yellow wildflowers. In the background, there are rocky cliffs and a clear blue sky. The image is partially obscured by a large white geometric shape on the left side, which consists of several parallel diagonal lines.

Dossier d'information

# **Le pastoralisme en danger**



*Que ce soit dans les Alpes, les Vosges, le Jura, les Pyrénées, les Cévennes, la Provence, les Causses..., le pastoralisme, mode d'élevage extensif par excellence depuis des millénaires, façonne les paysages, mais aussi l'organisation économique et sociale de ces territoires.*

*Considéré d'intérêt général par le Code Rural, le pastoralisme se caractérise par la diversité des systèmes d'élevage (brebis, vaches, chèvres et chevaux), par la qualité des produits qui en sont issus (viande et lait, produits sous signe de qualité, circuits courts), par la capacité à générer de l'attractivité pour les territoires (tourisme, emploi...), et par l'étendue des milieux naturels pâturés (alpages, estives et parcours). Ces écosystèmes sont en grande partie des espaces protégés : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, zone Natura 2000...*

*Cet équilibre fragile et subtil entre l'Homme, ses troupeaux et la nature se trouve remis en cause par le retour des grands prédateurs. Dans les années 1980, les lynx réapparaissent dans le nord des Alpes. Ensuite les années 1990 marquent à la fois le retour des loups dans le parc du Mercantour et la réintroduction des ours dans les Pyrénées. Et dernièrement, des attaques de vautours sur les animaux vivants sont aussi constatées, alors qu'ils étaient jusque là considérés comme nécrophages. L'expansion des grands prédateurs sur ces territoires fragilise le pastoralisme en alourdissant la charge de travail des éleveurs, en affectant leur dynamisme et leur santé, en entamant la rentabilité de leur activité par de nouveaux surcoûts, en détruisant l'harmonie de la montagne et en générant des conflits d'intérêt.*

# Le pastoralisme, une vitalité et une identité pour les zones de montagne

## Le pastoralisme, une ressource alimentaire pour les troupeaux

Le pastoralisme est un mode d'élevage qui repose sur **le pâturage des animaux** et **la valorisation des ressources naturelles** comme l'herbe et l'eau. En effet, les troupeaux se déplacent au fil de la pousse de l'herbe sans besoin d'apport complémentaire, à la recherche de la ressource alimentaire indispensable aux animaux.

Les savoir-faire et pratiques de la transhumance sont reconnus en France comme **patrimoine culturel immatériel** depuis juin 2020. Celle-ci est en cours de reconnaissance au Patrimoine Culturel et immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.

Les natures des surfaces pastorales sont variées : pelouses, landes, estives, parcours boisés, alpages, zones humides... Ces surfaces sont situées soit à proximité des fermes, soit à plusieurs kilomètres. Lorsque plusieurs kilomètres les séparent, des transhumances sont alors organisées à l'échelle régionale ou interrégionale pour conduire les troupeaux vers leurs quartiers d'été.

Dans ces espaces appelés pâtures, estives ou encore alpages, les troupeaux sont généralement composés d'un grand nombre d'animaux. Les troupeaux peuvent mélanger plusieurs espèces (brebis, vaches, chèvres ou encore chevaux) ou être « spécialisés ». Ils évoluent librement ou sous la garde d'un berger sur un vaste territoire, alternant entre plateaux et flancs de montagne.

### Qui fait quoi ?

**Éleveur de brebis** : personne qui s'occupe d'un troupeau de brebis, prend les décisions sur la conduite de son troupeau et choisit son système d'élevage. L'éleveur est également gestionnaire de sa ferme.

**Berger** : personne chargée de guider et de prendre soin des troupeaux de brebis d'un ou de plusieurs éleveurs essentiellement dans les zones montagneuses, et lors des transhumances. Plus généralement, le terme désigne une personne qui garde et s'occupe des brebis : soin et alimentation. Ils sont globalement présents pendant toute la période d'estive, et vivent au rythme du troupeau, dans des cabanes spécifiquement aménagées. L'éleveur peut aussi exercer ce rôle de berger.

L'usage des surfaces pastorales a un **double intérêt**. Il permet à la fois de **nourrir les troupeaux en été** avec des ressources herbagères spontanées, comme les prairies d'altitude et de **libérer les surfaces mécanisables** dans les parties basses des vallées pour réaliser les cultures et les foins qui nourriront les troupeaux en hiver. La surface occupée par le pastoralisme est estimée à 6% de la surface agricole, soit près de 1.8 million d'hectares.

Près du quart des élevages français sont pastoraux, soit environ 40 000 fermes<sup>(1)</sup>. (même exposant que pour la donnée précédente). **11% du cheptel herbivore français y sont élevés**<sup>(2)</sup>. 30 races locales des massifs valorisent les parcours, les alpages ou encore les estives<sup>(3)</sup>. 90% des élevages ovins viande de plus de 150 brebis utilisent des parcours en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans l'ancienne région appelée Languedoc-Roussillon<sup>(2)</sup>.

L'histoire des Pyrénées, depuis 6 000 ou 7 000 ans, chemine avec le pastoralisme. De l'ensemble des massifs français, les Pyrénées est celui où le poids du pastoralisme est le plus important, avec 80% de la surface agricole utile réservés à l'élevage et un cheptel composé de 160 000 bovins, 590 000 ovins, majoritairement laitiers et 13 000 équins<sup>4</sup>. Les Pyrénées comptent 13 096 fermes dont 60% sont herbivores et 30% pastorales. L'agriculture emploie 8,4% des actifs du massif. Les estives couvrent une surface de 550 000 hectares dont 70% en sites Natura 2000<sup>5</sup>.



(1) Le pastoralisme français à l'horizon 2035, analyse centre d'études et de prospectives n°159 - décembre 2020 - Étude réalisée par TerrOïko et Blezat consulting pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
(2) Agrest, RA 2010, traitement Idele  
(3) Coram 2011  
(4) <https://www.lespyrenees.net/page/destives-en-vallees>  
(5) [https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PASTORALISME-1\\_cle89a31d.pdf](https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PASTORALISME-1_cle89a31d.pdf)

## Le pastoralisme, une activité naturellement vertueuse

Le pastoralisme est une activité économique dont l'empreinte environnementale est relativement réduite. Ce sont des systèmes extensifs d'élevage qui permettent la valorisation des terres non labourables. La majorité des surfaces agricoles de montagne ne reçoit **aucun engrais minéral, ni de traitement phytosanitaire**, puisqu'elles sont fertilisées naturellement par les déjections des troupeaux pâturant qui apportent la matière organique indispensable au sol.

L'alimentation des troupeaux, qui repose principalement sur le pâturage préserve la qualité des sols et des eaux souterraines et de surface. L'utilisation importante de l'herbe pour nourrir les troupeaux permet aussi d'avoir des émissions de gaz à effet de serre relativement faibles. **30% des gaz à effet de serre émis par l'élevage<sup>5</sup> sont ainsi compensés par les prairies.**

Travail commun entre les Hommes et des animaux, l'élevage pastoral permet de **façonner les paysages variés qui font la réputation de la France**, en maintenant des prairies permanentes et des milieux ouverts. Le pastoralisme joue ainsi un rôle essentiel dans le maintien des équilibres naturels. Certains troupeaux sont utilisés pour réduire les **risques d'érosion**. Dans les zones sèches, les troupeaux contribuent à la prévention de la propagation des **incendies en maîtrisant l'embroussaillage**. Les pelouses d'altitude rases, car pâturées par les troupeaux avant l'hiver, retiennent mieux le manteau neigeux et limitent ainsi les **risques d'avalanche**.

Les territoires à vocation agropastorale abritent un important **réservoir de biodiversité**. Certaines espèces florales ont besoin d'être pâturées pour se développer. **Si les troupeaux abandonnent ces zones, le milieu se fermera et une autre végétation prendra le dessus**. Cette évolution de la végétation influe également sur les espèces animales sauvages présentes, que ce soit en matière d'habitat ou d'alimentation. Les troupeaux sont majoritairement des **racés rustiques, locales** et emblématiques d'un territoire et représentent aussi un patrimoine à préserver... une biodiversité à maintenir.



(5) Le stockage carbone par les prairies. IDELE. Gac et al, 2010.

## Le pastoralisme, une activité à forte valeur ajoutée pour le territoire

Ces pratiques pastorales sont très importantes aussi bien économiquement que socialement pour les territoires de montagne ou de colline, souvent enclavés et difficiles. Agriculteurs, bergers, éleveurs... sont des hommes et des femmes qui entretiennent **une qualité et un art de vivre.**

Secteurs d'activités majeurs en zone de montagne, l'agriculture et la transformation agroalimentaire demeurent les **seules activités économiques non saisonnières.** Un savant maillage d'acteurs s'est formé autour de cette activité. Les négociants, les collecteurs, les fournisseurs en fourrages, en bétail, en matériel technique et en compléments alimentaires destinés aux troupeaux sont autant d'emplois induits dans ces zones difficiles.

Enfin, de **nombreux commerces de proximité, écoles, services publics sont maintenus dans ces zones rurales difficiles grâce à cette activité.** L'élevage pastoral est donc essentiel à **l'aménagement du territoire.** Il permet de lutter contre la désertification rurale et de faire le lien entre les populations **en favorisant l'entraide.**



(6) Idele / Interbev Ovin

**? Le Saviez-Vous ?**

Pour ce qui concerne l'élevage des brebis, 80% du cheptel de brebis françaises sont élevés dans des zones à handicaps naturels<sup>6</sup> (montagne, coteaux, zones humides ou trop sèches...). La présence de fermes ovines contribue donc largement au maintien d'une présence humaine dans ces territoires.

Les produits réalisés à partir de l'élevage pastoral sont aussi des **marqueurs culturels forts de l'identité et de la gastronomie française.**

Sur les sommets français, la tradition fromagère est importante. Près des 2/3 des fromages sous Appellation d'Origine Protégée faits à partir du lait de vaches, de brebis et de chèvres ont tout ou partie de leur zone en territoire de montagne<sup>7</sup>. Et, la viande y est tout aussi importante. De nombreuses productions bénéficient ainsi de la reconnaissance d'un signe de qualité : IGP (indication géographique protégée) avec l'agneau de lait des Pyrénées, AOP avec le mouton de Gavernie et Label Rouge : avec l'agneau de Sisteron, l'agneau de l'Adret ou encore l'agneau d'alpage, par exemple.

Ces signes de qualité permettent de valoriser des territoires difficiles et de maintenir des **emplois non délocalisables** du fait leurs conditions d'obtention attachées à une zone géographique précisément définie par le cahier des charges du produit.

Le pastoralisme fait partie intégrante de la **vie culturelle locale.** Des visites de fermes, de fromageries, de la vente directe, des fêtes, des manifestations, des transhumances estivales ou hivernales attirent chaque année de nombreux touristes.

La randonnée estivale en montagne est aussi une activité économique importante pour ces territoires sillonnés par de nombreux kilomètres de chemin. L'ancienneté de l'activité pastorale se traduit aussi par un important bâti rural contribuant à **l'attractivité touristique** d'une région et à sa beauté.



(7) Cniel / Cnaol

# L'avenir du pastoralisme menacé

## Un équilibre fragilisé par le retour des prédateurs

Comme les autres productions agricoles, les élevages pastoraux sont de plus en plus menacés : le nombre de fermes diminue, les candidats à l'installation sont de moins en moins nombreux, les entreprises de transformation (abattoirs ou laiteries) s'éloignent dans les plaines, et les contraintes augmentent pour les éleveurs. **Le retour des prédateurs et la difficile coexistence finissent pas décourager les plus motivés déjà fragilisés par une conjoncture morose.**

En effet, **la présence de grands prédateurs déstabilise totalement ce mode d'élevage basé sur le pâturage en plein air et remet en question sa pérennité.** Aujourd'hui, la France est peuplée par plus de 920 loups, 150 lynx et 70 ours. Durant l'année 2021, plus de 10 826 animaux sont morts ou blessés par les crocs de ces prédateurs<sup>8</sup>. La pression de prédation (dégâts et attaques) a été multipliée par 3 à 4 entre 2007 et 2018. Elle s'exerce majoritairement sur les troupeaux de brebis (88% des victimes). Elle nécessite des mesures de protection et des adaptations de conduite coûteuses (parcs de nuit, gardiennage, retour au bâtiment, chiens de protection) et parfois contradictoires avec les cahiers des charges des signes d'identification de l'origine et de la qualité (SIQO) et l'extensivité du pastoralisme.

C'est tout un mode de production qui pourrait disparaître au profit de systèmes plus intensifs, tant le poids de la contrainte est lourd et le changement des pratiques demandées est important.

**En 2014, 34 scientifiques de tous horizons ont publié un plaidoyer pour des écosystèmes non désertés par les bergers.** Une de leurs conclusions est : « Le repli des activités pastorales provoquera l'enfrichement et la dégradation des habitats d'une kyrielle d'autres espèces protégées<sup>9</sup> ».



(8) DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

(9) Plaidoyer : <http://www.lesleveursfaceauloup.fr/plaidoyer-pour-des-ecosystemes-non-desertes-par-les-bergers/>

## Témoignage

Anne-Marie Brisebarre est directrice de recherche émérite au CNRS, Laboratoire d'anthropologie sociale, Collège de France. L'ensemble de ses recherches concerne les relations entre les sociétés humaines et leurs animaux domestiques, en particulier le pastoralisme. Elle a effectué sa première étude sur le terrain au cours de l'été 1969 - un an avant la création du parc national des Cévennes - en étudiant la transhumance ovine entre la garrigue et le mont Aigoual. Cela fait donc un demi siècle qu'elle suit l'évolution du pastoralisme dans les Cévennes et sur les Causses.

« Si le loup peut être « gage de biodiversité » en régulant les populations d'herbivores sauvages dans de vastes espaces non habités, comme dans le parc du Yellowstone, le statut d'espèce « strictement protégée » que lui ont accordé la Convention de Berne et la Directive « Habitat Faune Flore », limitant drastiquement l'abattage du prédateur, fragilise le pastoralisme et entraîne de profonds changements dans le contexte de l'écosystème cévenol humanisé.

Pourtant le système d'élevage extensif, en particulier le pâturage des troupeaux transhumants sur les estives des monts Aigoual et Lozère, maintient l'ouverture des paysages et favorise une flore et une faune diversifiées. Ces paysages agropastoraux, inscrits sur la liste du Patrimoine mondial en juin 2011 par l'UNESCO, attirent les amateurs de tourisme vert, une autre activité économique importante dans cette région. **La cessation de l'élevage ovin transhumant entraînerait l'embroussaillage des estives, toutes situées en dessous de la limite de la forêt, donc l'appauvrissement de la flore et de la faune.** De même dans les Cévennes méridionales, à la disparition d'une grande partie des petits troupeaux des agriculteurs, composés de races ovines rustiques (caussenardes et raïoles), correspondraient **l'extension de la forêt et la désertification des villages.**

Le parc national des Cévennes, seul parc national français habité en permanence, couvre la majorité du territoire cévenol. Il a été créé en 1970 pour préserver une région de moyenne montagne dont les paysages sont le résultat des activités agropastorales pratiquées sur le long temps. Dès les premières attaques des troupeaux par des loups, en 2012, le conseil d'administration du parc national des Cévennes a déclaré « à la quasi-unanimité » que « la présence du prédateur n'est pas compatible avec les techniques d'élevage mises en œuvre sur le territoire du parc (...). Nos systèmes d'élevage produisent de la biodiversité. La présence du loup remettrait en cause cette biodiversité. Nous avons fait notre choix (...). Sur notre territoire donc, le loup n'a pas sa place ». Une prise de position renouvelée en 2015, le conseil d'administration affirmant être « favorable à la mise en œuvre de tirs d'effarouchement et de tirs de défense dans le cœur du parc national des Cévennes »<sup>10</sup>. **Si ces mesures ne sont pas appliquées afin de limiter le nombre des prédateurs et de maintenir l'élevage ovin extensif, l'inscription au Patrimoine de l'Humanité des paysages agropastoraux sera annulée.**

Selon la charte du parc national des Cévennes (p.38) : « Le maintien de systèmes d'élevage basés sur le pastoralisme et la transhumance constitue une condition essentielle du maintien du caractère du Parc national des Cévennes et de la pérennité des paysages culturels de l'agro-pastoralisme des Causses et des Cévennes, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. De manière générale, l'agriculture et l'élevage sont indispensables à la vitalité de l'économie comme à la qualité des paysages et la conservation de la biodiversité (la majorité des habitats et des espèces d'intérêt européen du Parc National des Cévennes dépendent de la conservation des milieux ouverts) ». »

(10) Délibération n° 20150425 du 03/07/15 relatif au Conseil d'administration du Parc national des Cévennes

## Le gardiennage renforcé et les chiens de protection

Dans les Alpes, la très grande majorité des troupeaux de brebis était déjà gardée par des bergers avant l'arrivée du loup. Dans les Pyrénées, la présence d'un berger était moins fréquente, mais tout de même majoritaire. Les troupeaux, sinon, faisaient l'objet de visites quotidiennes, ou bien pâturaient dans des parcs clôturés. Dans les Cévennes, ou en Provence, les animaux évoluaient dans des parcours individuels, dont les éleveurs assurent souvent eux-mêmes la garde. Malgré tout, cette forte présence humaine se révèle insuffisante.

Depuis les années 2010, **les éleveurs souscrivent des « contrats de protection »** financés partiellement par l'État et l'Europe : chiens de protection, regroupement nocturne des troupeaux, gardiennage renforcé...

Ces chiens imposants appelés Patous sont principalement de la race Montagne des Pyrénées ou Maremme-Abruzzes, mais l'on trouve également d'autres races de chiens comme les Bergers d'Anatolie, les Bergers du Caucase, les Mastines espagnols,... Leur comportement est basé sur la dissuasion de toute intrusion dans le troupeau, de par leur corpulence, leurs aboiements et leur capacité à s'interposer. Ils grandissent et vivent au milieu du troupeau. **Les chiens de protection sont indispensables face aux prédateurs.**

Alors que les chiens de protection étaient quasiment absents des zones pastorales il y a moins de 30 ans, les éleveurs se sont équipés massivement au fur et à mesure que les meutes de loups et les ours s'installaient et se densifiaient. Les éleveurs entretiennent en moyenne 3 chiens. En 2021, 5 642 chiens ont fait l'objet d'un financement par le service de l'Etat dans les zones prédatées par les loups (4 920 en 2020)<sup>(1)</sup>.

**Aujourd'hui leur généralisation entraîne de nombreux conflits avec les usagers de la montagne,** de plus en plus nombreux à pratiquer des activités de pleine nature telles que les randonnées, les trails, ou encore le VTT. Eduqués pour défendre le troupeau à la moindre intrusion, les chiens de protection ne font pas la différence entre un loup, un ours ou un randonneur. Du fait de la prédation, les relations entre éleveurs, bergers et randonneurs sont devenues de plus en plus difficiles. Si l'attrait des activités de pleine nature est aussi le fruit du travail des troupeaux et si ces activités sont les bienvenues, il faut arriver à cohabiter. Les éleveurs, les bergers et les élus des communes de montagne ou des communes prédatées font des efforts, et il faut maintenant que les usagers prennent aussi part à cet effort pour arriver à une cohabitation sereine, pour que la montagne reste belle et partagée. Les offices de tourisme réalisent, d'ailleurs, chaque année des campagnes de sensibilisation pour informer des dangers et indiquer le comportement à adopter face aux chiens de protection.



(1) InfoLoup n°39 - DREAL / DRAAF Auvergne-Rhône Alpes

## Témoignage

Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de la Chambre (4C), en charge du tourisme et de l'agriculture, Pierre-Yves Bonnavard est maire de Saint-Colomban-des-Villards dans la vallée de la Maurienne en Savoie. Cette petite commune qui compte 180 habitants à l'année se situe à mi-pente du Col du Glandon à 1100 mètres d'altitude. L'hiver, le village est une porte d'entrée du domaine skiable des Sybelles et l'été, une destination prisée des randonneurs. Elle compte aussi 6 fermes d'élevage et accueille, chaque été, des troupeaux transhumants des Bouches du Rhône ou de communes voisines. Ce sont près de 400 vaches et 16 000 brebis qui pâturent sur les alpages de cette commune.

« La présence des loups sur ma commune génère un conflit d'intérêt entre les différentes activités : l'agriculture, l'élevage et les touristes ou la population locale. Les éleveurs sont attaqués, il mettent en place des mesures de protection. Et les chiens de protection, l'une des principales mesures, créent des conflits d'usage qui sont ingérables. Même si le Plan National Loup propose des chiens de lignée bien précise pour protéger le troupeau, ils ne laisseront pas tranquilles pour autant les randonneurs. Les usagers vont de plus en plus dans les Offices de Tourisme pour demander où se trouvent les troupeaux avec les chiens. Ils veulent les éviter. Leur présence les empêche d'emprunter certains sentiers ou de monter à certains lacs. Ce printemps, en mai, un éleveur transhumant arrive avec son troupeau. Le chien, un peu énervé de se retrouver en alpage, sautait systématiquement par-dessus le parc dès que des voitures ou des cyclistes passaient sur la route. Il mordait les gens et c'était au bord de la route. J'ai de nombreux autres exemples comme celui-ci qui se déroulent en alpage, dans un hameau ou encore dans le village, sur ma commune ou sur d'autres, dans d'autres départements ou régions.

Cette situation est très compliquée à gérer pour un maire, **je ne veux pas avoir à choisir entre les différentes activités présentes et indispensables sur le territoire.** Chacune a son intérêt. Si les touristes viennent chez nous c'est parce que nous avons de beaux paysages et que ces paysages sont entretenus pas les élevages depuis des siècles. Je ne veux pas avoir à dire quelle combe est réservée telle année à telle activité. Ce n'est pas possible. Je ne veux pas non plus signer des arrêtés municipaux pour interdire la randonnée dans certains sentiers, durant une certaines périodes car il y a des moutons avec les chiens pour les protéger des attaques des loups. »

**Toutefois, les accidents sont toujours plus nombreux, et les bergers ou les éleveurs, les responsables désignés.** En Septembre 2021, un éleveur de brebis comparaisait et a été condamné devant le tribunal judiciaire de Gap (05) pour « blessures involontaires ». Durant l'été, ses chiens de protection en charge de défendre son troupeau ont pincé à plusieurs reprises des touristes. Les troupeaux de cet éleveur sont très régulièrement attaqués par les loups, le classant dans le palmarès des 200 élevages les plus prédatés en 2020. Afin de défendre son troupeau avec les moyens proposés par la réglementation en vigueur, l'éleveur avait fait l'acquisition de 2 chiens de protection supplémentaires pour suppléer sa bergère et ses filets.

**En plus de cette lourde responsabilité, des contraintes et des préjudices moraux, les éleveurs doivent assumer 20% des coûts engagés pour protéger les troupeaux (filets, chiens,...).** Si l'Etat propose une aide pour acheter un chien de protection, elle ne couvre pas tous les coûts liés à son entretien : achat de nourriture, vétérinaire, dressage... L'éducation de ces chiens demande aux éleveurs de nouvelles compétences, qu'ils ont parfois dû acquérir dans l'urgence de la situation.



## Des pratiques d'élevage impactées

Depuis le retour des prédateurs, la vie en estive a été considérablement modifiée par les moyens de protection imposés par l'Etat.

**Fini le droit de déambuler librement jour et nuit pour les troupeaux !** Dans les zones peuplées d'ours et de loups, les brebis ont obligation d'être parquées la nuit, bien que cette mesure aille à l'encontre du bien-être des animaux. En effet, quand les journées sont chaudes, les brebis ne pâturent pas, elles dorment. C'est au petit matin ou à la nuit tombée qu'elles pâturent. Or le fait de les parquer ne permet pas de respecter ce rythme naturel.

De plus, parquer les brebis a aussi des conséquences néfastes sur le sol, puisque la concentration du troupeau et des piétinements le dégrade et le tasse l'empêchant de respirer. La flore est aussi impactée car broutée jusqu'à la racine au même endroit.

Lorsque les attaques sont trop fréquentes et que rien ne repousse les prédateurs, les bergers **redescendent précipitamment les troupeaux** vers des terres moins hostiles. La durée d'estive peut ainsi se voir amputer de plusieurs semaines. Les éleveurs sont alors privés d'une ressource alimentaire pour leurs troupeaux, et la nature perd les bienfaits du pastoralisme.

### Témoignage

A 44 ans, Cécile réalise son rêve d'enfant : devenir éleveuse. Installée à la Bastide du Salat en Ariège, sa ferme compte 380 brebis tarasconnaises, la race locale des Pyrénées. Cécile entretient une relation forte avec ses brebis. Chaque été, le troupeau estive à proximité de l'étang de Lers à près de 2 000 mètres d'altitude, situé au cœur du Parc Naturel Régional, dominé par le Mont Béas, le Mont Ceint et le Pic des Trois Seigneurs. Ce site, classé Natura 2000, est une zone spéciale de conservation depuis 2007 pour la richesse de sa faune et de sa flore, entretenue depuis des siècles par les brebis tarasconnaises, les vaches gasconnes et les chevaux de Mérens qui y pâturent. Du 1er juin au 30 septembre, 900 brebis issues de 5 troupeaux arpentent ces prairies d'altitude.

« Avant l'arrivée de l'ours, les brebis étaient non gardées. chaque troupeau avait son territoire. Nous allions voir les brebis une fois par semaine pour les soigner et vérifier que tout allait bien. Etant sur un site Natura 2000 commun à 2 estives, en 2016 nous avons décidé de créer ensemble un poste de berger pour mener les brebis à pâturer et préserver certaines zones reconnues à flore remarquable. La même année, l'ours est arrivé... et les premières attaques ont débuté. Actuellement, l'OFB\* a relevé des indices de présence d'au moins 3 ours de notre côté. L'an dernier, rien que sur notre estive, nous avons retrouvé 29 brebis mortes dont 23 imputées à l'ours. Et 26 de plus manquaient à l'appel, dont on n'a retrouvé aucune trace. En 3 ans, sur le site des 2 estives, nous sommes passés de 1 berger à 3 bergers et 1 vacher. L'organisation du travail a donc été modifiée et les troupeaux regroupés. Nous avons fait le choix que notre berger regroupe au maximum toutes les brebis. L'inconvénient est que la topographie estive ne permet pas de faire brouter 900 brebis regroupées. Il y a le potentiel pour les faire manger mais pas toutes ensemble ! Il faut donc modifier leurs habitudes et ça ne se fait pas facilement, ni rapidement. A la descente d'estive d'année en année, nous retrouvons nos brebis plus fatiguées et en moins bon état à cause des marches et des déplacements imposés, mais aussi très stressées suite aux attaques d'ours.

**De ce fait nous avons modifié le temps d'estive, mes brebis montent un mois plus tard, autour du 25 juin et je les redescends dans l'extrême précipitation une dizaine de jours avant la date prévue,** car les attaques s'intensifient en fin de saison. Ainsi, je perds un mois d'estive ce qui n'est pas négligeable pour la gestion des ressources alimentaires. En plus, je garde maintenant toutes les agnelles à la maison. C'est donc plus de travail l'été et moins d'herbe disponible quand elles redescendent. »

\*Office Français de la Biodiversité

Lorsque les prédateurs réussissent à rentrer dans les enclos ou s'approchent des troupeaux, ils créent des **mouvements de panique**. Les brebis peuvent soit s'étouffer dans l'enclos, soit se dérocher en sautant dans un ravin. Ainsi les pertes liées aux attaques ne sont pas que mortelles. Les brebis sont soumises à un grand stress qui génère des **conséquences différentes** en fonction de l'animal. Certaines vont avorter ou devenir stériles. D'autres auront moins de lait ou perdront du poids. Les animaux blessés peuvent aussi développer des infections graves ou demander des soins constants, sans compter les bêtes qui ne peuvent pas être sauvées et que l'éleveur doit euthanasier. C'est donc la double peine pour les éleveurs prédatés puisque la prise en charge de ces pertes appelées indirectes ne couvrent que partiellement les pertes réelles subies.

## Témoignage

Pour l'Institut de l'Élevage de Manosque dans les Alpes de Haute-Provence, Maxime Marois, chef de projet, est en charge de l'animation du réseau Inosys. Ce réseau étudie des fermes de référence en élevage ovin viande du Sud-Est (PACA, Drôme et Isère) représentatives de la diversité des systèmes. En les auditant tous les ans, le réseau acquiert des données techniques et économiques qui permettent aux conseillers de terrain d'élaborer des modèles de fermes, appelés cas-types.

« Le retour des loups dans notre région a modifié la vie des territoires. Les éleveurs sont contraints de changer leurs pratiques. Certaines surfaces agricoles, principalement pastorales se désertifient, car devenues dangereuses pour les troupeaux et impossibles à protéger. En 10 ans, le nord du département du Var a connu l'implantation de plusieurs meutes territorialisées. Cette prédation a entraîné, à ce jour, un abandon de 50% des surfaces pastorales de ce département. Ces changements de pratiques ont aussi des répercussions sur l'occupation du territoire et le rôle bénéfique du pastoralisme sur l'entretien des paysages.

Le retour du loup a aussi induit une somme de conséquences sur le fonctionnement des fermes et leur rentabilité. Malgré les mesures compensatoires mises en place par l'État, la prédation a un coût important pour les éleveurs, puisqu'elle entraîne des pertes à différents niveaux (avortement, diminution de la fertilité, manque de brebis de renouvellement) et exige des changements de pratiques des éleveurs.

Ces contraintes lourdes, souvent génératrices de stress permanent, pèsent sur les éleveurs et génèrent une remise en question du métier, de la démotivation, une augmentation considérable du temps de travail... »

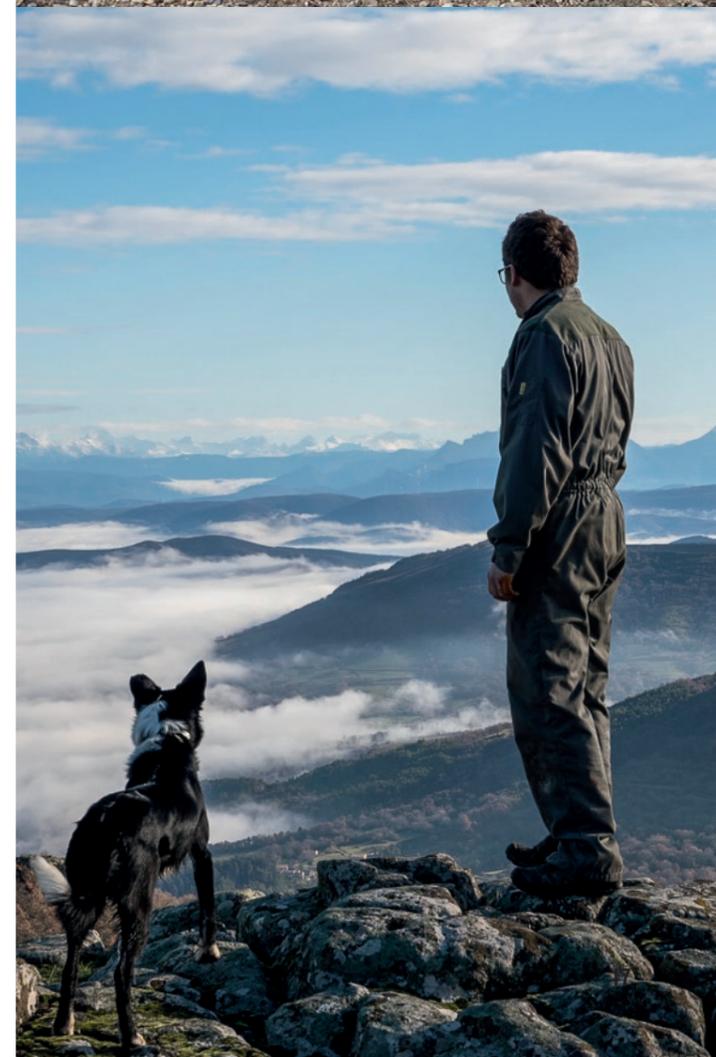
## Moral des bergers et abandon

En présence des loups, des ours et des lynx, le travail de l'éleveur perd tout son sens et s'en trouve profondément affecté. La charge et le temps de travail augmentent, car il faut anticiper et gérer les attaques.

Si chaque attaque a des conséquences économiques, ces conséquences sont aussi morales et psychologiques : angoisse, dégradation de sa vie de famille. Sous pression permanente, le travail de l'éleveur devient un travail de défense et de protection. La MSA des Deux Savoies accompagne de plus en plus d'éleveurs en détresse et en souffrance. A chaque attaque, les éleveurs subissent un choc, sont horrifiés et peuvent sombrer dans la dépression. Ils s'isolent et développent ultérieurement un syndrome de stress post-traumatique avec des flash-backs, des cauchemars... Cela peut les conduire jusqu'au suicide.

## Témoignage

Au-delà des victimes animales, il y a des victimes psychologiques : les éleveurs, leurs enfants et les bergers. En Savoie, beaucoup d'éleveurs se demandent s'ils vont continuer leurs activités pastorales. Achever une brebis agonisante est un crève-cœur. **Les attaques mettent à mal le métier d'éleveurs et la raison pour laquelle ils le font.** Ils ont le sentiment que le pastoralisme n'est plus le bienvenu dans les montagnes » témoigne Colette Violent, administratrice de la MSA Alpes du Nord.





## A propos



La Fédération Nationale Ovine est chargée d'assurer la représentation des éleveurs de brebis et de défendre leurs intérêts professionnels. Elle fédère les syndicats ovins départementaux et s'appuie sur eux.

La FNO est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics aussi bien au niveau français qu'au niveau européen. Son action concerne le suivi de la politique européenne vis-à-vis de la production ovine et de son application en France dans les domaines tels que : l'économie, la génétique, les règles sanitaires et d'identification, la politique agricole commune ou encore la politique agro-environnementale.

**La FNO n'est pas pour l'extermination des grands prédateurs (loups, ours et lynx), mais elle milite activement pour la défense du pastoralisme et une protection effective et efficace des troupeaux. Elle souhaite, notamment, un cadre juridique adapté pour encadrer les règles relatives à l'usage des chiens de protection des troupeaux contre les grands prédateurs et qui limite au maximum la responsabilité des éleveurs du fait de ces chiens imposés par l'Etat. Le syndicat souhaiterait également que le statut des prédateurs soit révisé et les externalités positives de l'élevage de brebis mieux prises en compte par la société.**

D'autre part, la FNO prend part au travail technique permettant d'améliorer les conditions de travail, la qualité des produits et donc du revenu des éleveurs de brebis. Elle suit également de très près la politique d'organisation de la filière française et encourage les éleveurs de brebis à s'organiser et à s'engager dans des démarches de qualité.



La CNE, Confédération Nationale de l'Élevage, fédère les organisations professionnelles syndicales, techniques et coopératives de l'élevage de ruminants. Elle développe des actions communes dans des domaines tels que l'économie, la génétique et la technique.



**Contact presse**

Marylène Bezamat

06.03.99.62.07

marylene.bezamat@orange.fr

**Pour plus d'informations :**

[leseleveursfaceauxpredateurs.fr](http://leseleveursfaceauxpredateurs.fr)



@fno